




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 10 janvier. — De nombreuses promotions et mutations viennent d'avoir lieu dans le cadre du corps d'état-major : 7 colonels, 6 lieutenants-colonels et 5 chefs de bataillon ont été admis à la retraite ou mis en réforme. Il a été nommé 3 colonels, 11 lieutenants-colonels et 22 chefs de bataillon. De nombreuses promotions ont été faites aussi dans l'arme de la cavalerie, et l'on dit que 10 colonels de cette arme sont mis à la retraite.

— On a cherché hier à profiter à la bourse, de la disparition d'un caissier du trésor (M. Kesner), pour produire une panique excitée encore par des bruits absurdes répandus avec profusion, et contre lesquels le public, si souvent dupe de pareilles manœuvres, doit se tenir en garde.

C'étaient des faits diplomatiques de pure invention, des entrevues qui n'ont pas eu lieu, des modifications ministérielles sans aucune vraisemblance. Nous croyons devoir démentir d'une manière formelle ces absurdités qui ont égaré momentanément la confiance publique. (Moniteur.)

— Nous avons annoncé, il y a deux jours, aux nouvelles anglaises, la faillite énorme de la maison Maberly; cette catastrophe pourrait apporter quelques entraves nouvelles à l'expédition de don Pedro. C'était la maison Maberly qui avait contracté l'emprunt de l'ex-empereur du Brésil. Il paraît qu'elle avait pris en nantissement des diamans pour une valeur considérable. (Courrier.)

— Le Journal des Débats contient aujourd'hui un article d'éloges pour la restauration faite dans les états du pape, et pour les institutions qui ont suivi le rétablissement de l'autorité pontificale dans les états romains.

Ces institutions sont :

- 1^o L'admission des laïques à tous les emplois ;
- 2^o Une administration municipale, produit des élections sérieuses, et avec des attributions fort larges ;
- 3^o Une administration provinciale issue des municipalités ;
- 4^o Une administration centrale séant à Rome composée des administrations provinciales.

Le Journal des Débats ne fait point honneur de ces mesures à la sagesse du chef suprême de l'église, mais au ministère français dont l'influence a, selon lui, contribué à celle de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, à réaliser ces institutions.

Le Journal des Débats y voit aussi un hommage à la philosophie de 89.

— La dernière livraison de la Mode a été saisie hier dans ses bureaux.

— Le journal intitulé le Revenant a également été saisi hier soir.

— L'Opinion a été saisie hier à la poste et dans ses bureaux.

— Treize pairs de France ont aujourd'hui fait parvenir leurs lettres de démission à M. le président de la chambre des pairs. La chambre, en ordonnant le dépôt des lettres aux archives, a décidé qu'elles ne seraient pas lues.

Voici les noms de treize démissionnaires :

MM. le comte d'Arjuzon, le duc d'Avary, le baron de Beurnonville, le comte Le Couteux de Canteleu, le duc de Duras, le duc de Feltre, le duc de Fitz-James, le baron de Glaudevez, le baron Larochehoucauld, le comte de Montesquieu, le marquis de Rougé, le comte d'Orglanès, le comte de Sainte-Suane. (National.)

— L'un des plus fougueux adversaires du mot sujet, l'honorable M. Mauguin, vient d'être le

sujet d'un grand scandale dans la séance du 9 de ce mois; il a donné lieu à la scène suivante :

M. Mauguin : Oui, que la France soit grande, et le roi de France sera le premier des souverains de l'Europe.

Ici l'orateur est interrompu par de longs éclats de rire, dont il paraît, pendant quelques instans, ne pas comprendre le motif.

Plusieurs membres (en riant) : A l'ordre ! vous avez donc oublié la protestation signée avant-hier. Il n'y a plus de roi de France, ni d'autre souverain que le peuple.

Autres voix des sections intérieures : Il n'y a pas plus de roi de France que de sujets. (Le mouvement d'hilarité se prolonge.)

M. Mauguin : Da moins n'ai-je pas eu le tort d'employer l'expression du roi de France dans un discours écrit ?

Plusieurs membres : Mais l'adresse de la commission municipale n'était pas improvisée; c'était une pièce écrite, une pièce importante et méditée à loisir.

M. Mauguin : Du reste, ces expressions n'ont que l'importance qu'on y attache. (Nouvelle interruption.)

Les mêmes voix : C'est précisément ce que nous avons dit.

M. Levaillant : Au moins M. Mauguin n'a pas commis le tort plus grave de vouloir justifier cette expression.

M. Mauguin : Et si le ministère n'avait pas insisté de manière à nous faire croire que les expressions qu'il employait répondaient à un système, on n'aurait pas mis tant de soins à les repousser. (Bravos aux extrémités; vives réclamations dans le reste de l'assemblée.)

Plusieurs voix : Tout cela prouve qu'il est puéril de s'attacher à une dispute de mots.

Si le ridicule avait encore quelque puissance en France, où en serait l'opposition ?

— Le Globe and Traveller se moque des prétentions de son confrère le Courier à connaître le contenu de dépêches qui ne sont pas encore arrivées.

Le même journal dit que la Russie a formellement annoncé au roi de Hollande, que, dans aucun cas, il ne peut espérer d'elle aucune espèce de secours militaire, naval ou pécuniaire.

BELGIQUE.

Gand, le 11 janvier. — Il est trois heures, le courrier part. Le roi fait son entrée en ville au milieu d'une haie de troupes de ligne, de garde civique et d'un immense concours de peuple. Les autorités civiles et militaires attendaient le roi à la porte de Bruxelles. On remarquait parmi elles le général Niellon et tout son état-major.

S. M. s'est arrêtée un instant pour recevoir les hommages du corps municipal.

Le roi ira ce soir au théâtre. Il doit repartir demain dans la nuit, après avoir passé la revue des troupes et assisté à la fête qui lui est offerte par la régence.

Anvers, le 12 janvier. — Les journaux hollandais du 11 ne contiennent rien d'important.

Nous pouvons assurer qu'il n'y a aucun mouvement dans l'armée hollandaise.

Il en est de même de l'armée française. Pas un soldat n'a bougé dans les départemens du Nord.

Bruxelles, le 12 janvier. — On lit dans l'Emancipation :

« Nous avons annoncé hier d'une manière assez positive, ce nous semblait, la confirmation de

l'adhésion du cabinet de Vienne, au traité du 15 novembre. Si on veut relire ce que nous avons dit, on verra que nous avons donné à nos paroles tout le poids et toute la mesure que comportait l'importance de la nouvelle. On nous assure que quelques incrédules persistent dans le doute; ou même se plaisent à répandre des bruits contraires et de nature à entretenir l'inquiétude. Pour tranquilliser les esprits, nous ne pouvons que nous répéter, sans rien changer à ce que nous avons dit. Seulement nous rappellerons que le jour même, où nous avons annoncé la signature du traité de Londres, qui lie aujourd'hui les cinq cours vis-à-vis nous, plusieurs journaux, non par mauvaise foi, mais prévenus par leur manière de voir, s'efforçaient de prouver que notre nouvelle était inexacte, il en sera de même cette fois. Une estafette a été expédiée aujourd'hui de Bruxelles au général Belliard à Gand. Pour prévenir toute fausse interprétation, les renseignemens que nous avons recueillis nous permettent de croire que les dépêches qui ont été envoyées au général ne changent rien à ce que nous disions hier et que nous confirmons aujourd'hui.

« Les nouvelles de Paris, par estafettes arrivées ce soir, annoncent une reprise dans les fonds publics. »

— Le ministre de la guerre est parti ce matin à cinq heures pour Gand.

— S. M. est passée hier à midi à Alost. Les habitans de la ville et des environs s'étaient portés à la rencontre du roi, et ont fait éclater le plus vif enthousiasme sur son passage. Les autorités d'Alost étaient absentes; invitées par le gouverneur de la province, elles avaient précédé le roi à Gand. M. le baron de Lamberts, gouverneur, et M. le baron Ch. Coppens, colonel de la garde civique, sont venus au-devant du roi jusqu'à Alost.

— Des industriels, réunis à Bruxelles en commission, par arrêté royal du 19 novembre, pour délibérer sur les moyens propres à ranimer l'industrie du pays, ont présenté, sous la date du 29 décembre dernier, une espèce de travail préparatoire formant le résumé de notre situation commerciale.

— Un courrier du cabinet anglais a passé cette nuit, par cette ville, venant de Berlin, avec des dépêches pour sir Adair, et d'autres pour la conférence à Londres.

— Un courrier prussien est aussi passé ce matin à 10 heures, venant également de Berlin, avec des dépêches pour la conférence à Londres. Il a dit qu'il croyait être porteur de l'acceptation des 24 articles par S. M. prussienne.

— Les mouvemens des troupes belges vers la frontière hollandaise, ont été contremandés hier. Des ordres ont été donnés pour qu'elles se tiennent prêtes à marcher au premier signal.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 11 janvier. — La séance est ouverte à une heure.

M. Lebegue, l'un des secrétaires, fait l'appel nominal.

M. le président : 47 membres seulement sont présents. En conséquence, il nous est impossible de délibérer aujourd'hui.

La séance est levée à une heure et un quart.

Voici les noms des membres présents.

MM. Barthélemy, Bourgeois, Brabant, Corbisier, de Meulenacre, Dautrebande, H. de Brouckère, de Haerne, de le Haye, de Meer de Morsel, Félix de Mérode, W. de Mérode, de Net, de Roo, de Sécus fils, Eug. de Smet, Destouvelles, Dewitte, d'Hoffschmidt, Dogniolle, Davivier, Jonet, Lardinois Lebeau, Lebegue, Leclercq, Lefèvre, Mary, Milcamps, Ollslagers, Oly, Pit-

mez, Polfeliel, Poschet, Raikom, Raymaechers, C. Rodenbach, Rouppe, de Tieken de Terhove, Ullens; Vanleuhove, Vanderbel, van Inny, Ch. Vilain XIII et Wattlelet.

Membres absens sans congé :

MM. Angillis, Berger, Blargnies, Boucqueau de Villeraie, Coghen, Cols, Coppyns, Coppieters, Dams, Davignon, Ch. de Brouckère, de Four, Desmanet de Biesme, de Terbecq, Devaux, de Woelmont, Domis, Dubus, Dumont, Dumortier, Gelders, Gendebien, Goethals, Hie-Hoys, Jaminé, Julien, Liedts, Morel Danhel, Pirson, Rogier, Seron, Serruys, Thienpont, van Meenen, Verganwen, Veraghen, Hypp. Vilain XIII, Vuystecke et Zoude.

Tous les autres membres sont en congé ou se sont excusés.

— Depuis quelques jours, les fausses nouvelles, les bruits alarmans se répandent dans le public avec une activité et une suite qui ne décèlent que trop la source d'où ils partent. Les organes d'une opinion anti-nationale, pour qui toutes les armes sont bonnes, et qui ne dédaignent pas de demander à l'injure, à la calomnie et à la diffamation, de quoi réhabiliter une cause désespérée, contribuent principalement à alimenter l'inquiète curiosité de cette foule toujours avide de nouvelles.

C'est ainsi que le *Messenger de Gand*, entre tous les journaux que nous signalons le novelliste le plus effronté et le plus cynique dans son langage, annonçait dernièrement à ses lecteurs que le ministère était prêt à céder aux exigences de la Hollande, en abandonnant la clause du traité de Londres qui stipule, en notre faveur, la libre navigation sur les eaux intérieures de nos voisins, et que cette condescendance de sa part, encouragée par la France, était combattue par le gouvernement britannique.

Cette grave accusation, nous avions cru pouvoir la passer sous silence, comme tant d'autres que l'on jette tous les matins à la tête du pouvoir, bien persuadés qu'en voyant d'où elles partaient, le public était suffisamment prévenu contre elles. Aujourd'hui, qu'à notre grande surprise un journal qui se distingue d'ordinaire par sa modération et sa circonspection extrême à admettre dans ses colonnes les absurdités de ses confrères reproduit l'accusation de la feuille gantoise; force nous est de nous en occuper un instant.

Ce ne sera pas, néanmoins, sans avoir préalablement protesté contre cette inconcevable prétention qui voudrait faire un devoir au ministère de se tenir à l'affût de toutes les calomnies qu'il plaît à ses ennemis de débiter sur son compte, pour les refuser aussitôt; faute de quoi le public serait fondé à le croire, chaque fois, atteint et convaincu du crime dont on l'accuse. Il nous semble que, jusqu'à cette heure, le ministère n'a donné à personne le droit de suspecter sa loyauté ni ses intentions patriotiques. Il est faux, de tout point faux, qu'il ait eu l'idée de consentir à un compromis sur la question de navigation des eaux intérieures. Aucune proposition, d'ailleurs, ne lui a été faite à cet égard. Il va sans dire, dès lors, qu'il n'a pu y avoir divergence d'opinion entre la France et l'Angleterre sur un point qui n'a pas été en litige.

Nous saisissons cette occasion pour démentir un autre bruit, que l'on avait fait courir ces jours-ci: c'est-à-dire que le gouvernement aurait reçu la nouvelle du refus de l'empereur de Russie de ratifier le traité du 15 novembre. Les intentions de la Russie ne sont point connues officiellement, et le gouvernement n'a reçu jusqu'ici aucune dépêche qui doive lui faire regarder comme certaine l'intention du cabinet de Saint-Petersbourg de refuser la ratification. (*Moniteur belge.*)

— Un nouveau vol vient d'avoir lieu. Il a été commis chez M. Messel-Blisset, rue St. Christophe. Les voleurs ont percé le volet avec un foret, enlevé un carreau de vitre, et pris environ 500 fl.

— Le mouvement de l'état-civil de Bruxelles, pendant l'année 1831, a donné 4 022 naissances, 3,548 décès, 944 mariages et 3 divorces.

LIÈGE, LE 13 JANVIER.

Le corps des partisans du major Capiamont, cerne étroitement Maestricht et intercepte toutes communications,

Correspondance particulière de l'Indépendant. (1).
Tongres, 10 janvier.

Notre petite ville présente depuis deux jours un aspect militaire très-animé, le peu de troupes qui s'y trouvent sont dans un mouvement perpétuel. Il nous est arrivé le 8 une partie du corps des partisans formés par M. Capiamont, accompagnée d'un détachement de chasseurs à cheval.

Hier toute la ville était sur pied, et en un clin d'œil les soldats furent sous les armes; ils sortaient par petits détachemens, par différentes portes. Les habitans s'interrogeaient, et tout le monde stupéfait, resta dans la plus complète ignorance depuis midi jusqu'à neuf heures du soir; mais quelle fut l'agréable surprise des habitans patriotes, quand ils virent entrer quatre énormes charriots attelés de six chevaux venant de Bois-le-Duc, chargés en partie d'équipemens militaires et destinés pour Maestricht, que des détachemens de partisans venaient de saisir.

Cette prise mérite les plus grands éloges pour une troupe nouvellement formée, et, d'après cette action, l'ennemi pourra juger s'il peut encore compter sur des defections dans l'armée belge. On doit louer le zèle avec lequel cette expédition secrète a été combinée; les charriots se trouvaient à 5 minutes des limites de la forteresse; les cuirassiers hollandais étaient en route pour les rencontrer, lorsqu'au moment du signal convenu, ils virent débusquer les partisans, commandés par le capitaine Damon, ainsi qu'un détachement de chasseurs à cheval, commandés par le lieutenant Feyrick.

Cette entreprise hardie, arrêta bientôt la colonne hollandaise, qui se décida à rentrer à Maestricht.

L'entrée de cette capture a été, pour les habitans de Tongres, une espèce de fête, et la troupe qui l'accompagnait fut accueillie aux cris répétés de *vivent les Belges.*

Une lettre particulière de Paris, du 10 janvier, contient ce qui suit :

La panique d'hier a cessé, et si les fonds publics ne sont pas revenus aujourd'hui au point de départ de samedi, c'est que le mal se fait plus vite que le bien. Au reste, les spéculateurs étaient aujourd'hui honteux de leur équipée de la veille; et plus d'un d'entre eux, en se mordant les doigts, jurait bien qu'on ne l'y reprendrait plus. Serment de joueur.

M. Ressenner, qui a disparu depuis samedi, était un des hommes les plus justement considérés de la finance. Il était peu de réputations aussi solides que la sienne. Aussi se perd-on en conjectures sur les causes de son malheur. Comme son cautionnement au trésor était de 2,000,000, on en conclut que le déficit de sa caisse doit être fort important. Ce n'est là cependant encore qu'une simple conjecture; car à la bourse, quelques personnes affirmaient que des chagrins domestiques l'avaient seuls poussé au désespoir; elles ajoutaient même savoir de source certaine qu'il s'était brulé la cervelle cette nuit.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait nier que cet incident n'ait pour beaucoup contribué à la dépréciation qu'ont subie hier les fonds publics. Les bruits de guerre que propagent les baissiers, singulièrement aidés dans leurs manœuvres occultes par la presse de l'opposition, qui est décidée à voir tout en noir, avaient d'ailleurs été exploités avec un rare bonheur par ces messieurs. Quand on songe que le 26 juillet, les fonds ne baissèrent que de 3 francs, on ne conçoit pas des nouvelles de gobes-mouches et de cafés puissent avoir une aussi désastreuse influence. Nous sommes dans le siècle des prodiges.

Le coup de théâtre qu'ont essayé hier au Luxembourg les 13 pairs démissionnaires a peu retenti dans le public. Ces pointus d'une nouvelle espèce auraient dû imiter M. de Châteaubriand puisqu'ils partageaient ses regrets et ses espérances. Une semblable conduite leur eût épargné un sermen-

(1) Cette lettre rectifie les faits avancés par le *Politique*, au sujet d'une action du corps des partisans aux environs de Maestricht. Nous devons ajouter à ce qu'elle contient, que la prise faite par les partisans n'est qu'une bien juste représaille de l'enlèvement du chargement de quelques voitures contenant des objets adressés à divers habitans de Maestricht, qui a été effectué, il y a peu de tems, par des troupes hollandaises de la garnison de cette ville. (*Notes de l'Indépendant.*)

qui a tout l'air de n'avoir été qu'un parjure. Il paraît au reste que de nouvelles susceptibilités ne tarderont pas à se réveiller. Elles s'immolent en ce moment à la *fidélité* envers le souverain *légitime*. Pour parler sans figures, je vous annonce à l'avance qu'un nombre à peu près égal de démissions aura encore lieu immédiatement après la discussion et le vote de la proposition Bricqueville. C'est pour la repousser, c'est pour rompre une dernière lance en faveur d'un *vieillard malheureux* et d'un *innocent orphelin*, comme on dit au faubourg Saint-Germain, que ces nobles victimes se dévouent à supporter quelques jours de plus leur non-hérédité.

On ne croit plus aujourd'hui à la possibilité de la guerre que dans les cafés. Pour peu qu'on ait manié des affaires, la simple raison vous convaincra de l'absurdité des prédictions sinistres de quelques organes de l'opinion publique. Il n'y aura pas de guerre, parce que dans l'état où se trouve l'Europe une guerre est impossible. Guillaume adhérerait aux 24 articles, parce qu'il ne pourra pas faire autrement. Telle est l'opinion des hommes d'expérience. Leurs raisons en faveur du maintien de la paix pourront au premier coup d'œil paraître peu rationnelles. J'accorde ce point; mais que les partisans de la guerre à tout prix conviennent de leur côté que les raisonnemens sur lesquels ils s'appuient ne reposent pas sur une base beaucoup plus forte.

DEVOIRS DE LA PRESSE.

Liège, le 13 janvier 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

J'ai indiqué une troisième catégorie de journaux que j'ai appelés de la *rétrogradation*. Ce sont ceux dont tous les efforts tendent à comprimer le développement des institutions et des libertés conquises par la révolution, à en inspirer le dégoût aux esprits, à faire entrave à la marche du gouvernement, enfin à ramener l'ancien ordre de choses. On a si souvent mis à nu l'impuissance de leurs doctrines, qu'il pourra paraître superflu que j'en m'en occupe. Mais cependant, le principal objet de ces lettres, comme je l'ai dit au commencement de la première, étant de prouver que, nonobstant la dissidence des journaux, il y aurait profit pour toutes les opinions qu'ils représentent, s'ils se rattachaient à une unité de vues, pour provoquer en commun les améliorations jugées nécessaires, je ne pense pas qu'il soit inutile à mon plan de parler aussi des feuilles rétrogrades, et de leur adresser, comme à toutes, quelques conseils qui ne leur paraîtront, j'en suis sûr, dictés que par mon désir de leur voir quitter la fausse voie dans laquelle ils persistent, et en suivre une autre plus élevée et qui leur promet des avantages certains.

Quand ces feuilles ne parlent que principes, et qui, du reste, leur arrive assez rarement, elles s'obstinent intrépidement à nier que la révolution soit nécessaire, inévitable, ce qu'on est convenu d'appeler un *fait fatal*, un de ces faits qui ne s'accroissent que dans l'intérêt du progrès général des peuples. S'arrêtant à l'écorce des choses, leur courir va rester constamment étrangère à l'œuvre de la révolution plus large qui s'opère au sein de la société. Selon elles, sans quelques hommes, sans quelques événemens fort insignifiants en eux-mêmes, la révolution n'eût jamais éclaté. Sans cesse, elle confondent le fait avec tout ce qui n'en a été que la cause déterminante. C'est là que git en général le secret de leurs préoccupations arriérées.

Que si, au contraire, elles s'élevaient à des considérations d'un ordre supérieur, elles ne tarderaient guère à être désenchantées de leurs doctrines; elles reconnaîtraient qu'il n'a pas tenu aux hommes que la révolution ne s'accomplît point, mais qu'elle n'eût que le résultat de besoins urgens de la société qu'elle devait inévitablement trouver leur satisfaction d'une manière ou d'une autre. Ils seraient convaincus que les révolutions se font d'elles-mêmes. Dès lors elles admettraient le nouvel ordre de choses comme un fait qu'il n'est donné à aucune puissance d'arrêter radicalement; elles seraient frappées de la nécessité que les forces de se soumettre à son empire et verraient qu'il est bien plus de leur intérêt de lui donner leur sanction que d'user leurs forces à s'y heurter vainement comme elles font.

Une conséquence inévitable de leurs manière d'envisager les événements politiques, c'est d'attacher une haute importance aux accidents divers qui les accompagnent et qui peuvent se prêter à les condamner, et de s'attaquer spécialement aux hommes. Ainsi la liberté d'enseignement est-elle proclamée, elles ne manqueront pas de perdre de vue les immenses avantages qui doivent en résulter dans l'intérêt général, pour n'y voir que la légère somme d'abus inséparables de cette liberté comme de toutes les autres. Ceux qui sont à la tête des affaires commettent-ils des fautes, elles feront pleuvoir sur leurs personnes les attaques les plus inconvenantes, les plus contraires aux véritables intérêts des citoyens qu'ils ont la prétention de représenter; mais proposer un système de gouvernement meilleur, indiquer une autre marche à suivre, conciliable avec le bien-être de la grande majorité, c'est ce dont elles n'ont pas le plus léger souci.

Ces journaux, dira-t-on peut-être, organes des intérêts froissés par la révolution, ont un espoir qui est leur seule chimère, celui, en dégoûtant du gouvernement nouveau, de ramener à l'ancien ou de nous jeter dans les bras de nos voisins. Que peut leur importer d'imprimer au pouvoir une direction qui leur soit favorable? Leur unique but n'est-il pas de prouver que ce pouvoir ne saurait convenir au pays? A cela, il n'y a guère à répondre, si l'on suppose que des hommes puissent être assez aveugles pour consommer leur propre perte, car tous leurs efforts seront inpuissans. Il y a dans l'espoir d'une restauration un tel degré d'absurdité, que je ne saurais me résoudre à prouver combien elle est impossible, et quant à une réunion à la France, les faits ont assez démontré que c'était un rêve irréalisable.

Vous voyez, messieurs, que je ne saurais découvrir, dans la position que les événements politiques ont faite à la classe dont les intérêts ont eu à souffrir, qu'une nécessité impérieuse pour elle de l'accepter. Je dirai, du reste, que je suis convaincu qu'il y a beaucoup d'exagération de sa part à la présenter comme désastreuse. Je ne saurais croire, en effet, qu'un pays aussi riche que le nôtre, dont les habitans sont si industrieux, et où la main-d'œuvre est à si bas prix, puisse jamais être condamné à consommer, dans son propre sein, la plus grande partie de ses produits. Ceci a été d'ailleurs irréfutablement démontré plus d'une fois.

Toujours disposé cependant à reconnaître quelque légitimité dans les plaintes que les partis élèvent, je conçois que les industriels, effrayés, en ce qui les touche, des conséquences immédiates de la révolution, aient été jusqu'à affirmer la ruine de notre industrie et de notre commerce. Accoutumés, par leurs habitudes de tous les jours, à ne saisir juste des faits que ce qu'ils ont de positif, de tangible; à ne voir strictement les choses que sous le point de vue de leur actualité, ils ont dû tout naturellement jeter les hauts cris à l'aspect des changemens survenus dans leur condition et n'avoir pas une pensée pour tous les avantages que recèle un avenir prochain. C'est là l'histoire de tous les hommes dont l'horizon politique ou autre est essentiellement borné.

A ces idées fort simples, j'ajouterai quelques considérations qui me semblent dignes de toute l'attention des journaux rétrogrades, par le profit qu'ils pourront en retirer pour ceux dont ils soutiennent les opinions, et en général pour toutes les classes de citoyens.

Il y aura tantôt quinze mois qu'ils s'épuisent à diriger leurs attaques contre le nouvel ordre de choses. J'en appelle à eux-mêmes. Croient-ils, la main sur la conscience, que toutes leurs tentatives aient profité en rien aux intérêts des industriels? S'ils sont sincères, leur réponse sera négative. Cependant, ils se plaignent tous les jours encore que le gouvernement ne fasse rien pour eux, et à cause de leurs préoccupations contre les hommes du pouvoir, ils s'imaginent que d'autres feraient mieux qu'eux. Il suffit, pour le prouver, de jeter les yeux sur la France et sur son ministère. Le président du conseil est un des premiers industriels de ce pays; à quoi cependant a servi son ministère? A maintenir l'ordre à l'intérieur, et la bonne intelligence du cabinet des Tuileries avec les grandes puissances. Hormis cela, qui est beaucoup à nos yeux, les in-

dustriels français ne savent pas de bienfaits qui leur soient venus du gouvernement. Ce qui l'atteste, c'est la stagnation dont les affaires ont été long-temps frappées; ce sont les malheureux événements de Lyon auxquels il n'était donné à aucun ministère de parer, par la raison que tout cela n'a d'autre cause que la crise révolutionnaire, et l'absence d'une bonne direction de l'industrie.

Que ces journaux renoncent donc aussi franchement à s'acharner contre le gouvernement; qu'ils sondent profondément l'état de l'industrie, et qu'ils appliquent toute leur puissance à lui faire un meilleur sort; car, ils doivent bien s'en pénétrer, le plus grand bien qu'elle ait à attendre, ne viendra que d'eux et des hommes habiles en cette matière, dont ils recevront les inspirations.

La question de l'industrie est généralement mal comprise par ceux qu'elle touche de plus près. Qu'on examine attentivement les gouvernemens qui lui sont le plus favorables, et l'on sera forcé de convenir que tout ou presque tout est encore à faire par eux en cette matière. De véritable organisation industrielle, il n'en existe point, et ceci s'explique de lui-même. L'industrie proprement dite date d'hier, dans nos états modernes; au contraire de la guerre, qui est la plus vieille institution de l'Europe, et qui, à ce titre, a subi une admirable organisation; l'industrie, opprimée, traitée en paria, n'est arrivée au haut degré de développement où nous la voyons, qu'au prix d'efforts considérables, de lutttes constantes pour s'affranchir des entraves qui ont de tout temps tendu à l'étouffer. Ce n'a jamais été qu'à grand peine, si elle a obtenu quelque liberté des gouvernemens, dont le régime tout féodal lui était essentiellement contraire. Or, d'efforts en efforts, de lutttes en lutttes, il lui est arrivé, ayant acquis sa haute puissance de création, de se trouver jetée au milieu d'une époque, où, par l'effet des doctrines politiques, elle a été livrée à ses propres forces, abandonnée à ses seules inspirations.

Elle avait besoin au contraire de l'appui d'un gouvernement qui comprit ses besoins, qui fût capable de lui imprimer une sage direction, qui la mit à l'abri des écarts qu'elle commet chaque jour.

On conçoit, si ces données sont justes (et l'on ne saurait, je pense, en nier la justesse), on conçoit que toute organisation de l'industrie a été jusqu'à ce jour impossible. Cependant, il lui en faut une, si elle aspire à poursuivre ses progrès, et chose dont je suis convaincu, cette organisation, c'est la presse industrielle qui a mission d'en fournir les élémens.

Le rôle donc des journaux dont je m'occupe, ne doit point être de s'épuiser en personnalités stériles, en taquineries mesquines contre toutes les mesures du pouvoir.

Une voie large et plus belle s'offre à eux; qu'ils y entrent franchement; qu'ils rejettent bien loin toute arrière-pensée, et que, sondant les plaies de l'industrie, ils aillent en arracher le secret de la prospérité qui lui est réservée. Le champ des investigations est vaste et bien fait pour plaire aux plus habiles industriels. C'est sur ce terrain qu'il doivent irrévocablement se fixer; c'est là qu'est la mine vierge encore. Qu'ils l'exploitent, qu'ils déposent dans les journaux le fruit de leurs veilles, et les législateurs s'empresseront d'y puiser les élémens de lois nouvelles, sous la salubre influence desquelles les richesses du pays iront s'accroissant sans cesse.

Agréer, etc. X.

Voici la fin des extraits du rapport de M. le ministre des finances sur le budget de son département pour 1832 (Voir notre n° d'hier) :

Chapitre II. — Administration du trésor dans les provinces, 143,750.

Le personnel est de 9 administrateurs du trésor dans les provinces au traitement de f. 33,750. 110,000 fl. doivent aussi être remboursés à la banque du chef de ses fonctions de caissier-général de l'état.

Chapitre III. — Administration des contributions directes, douanes et accises, 3,388,471.

Le personnel se compose de 9 Directeurs, 9 Inspecteurs en chef, 29 Inspecteurs d'arrondissement, 144 Contrôleurs, 48 De la garantie, 4 Visiteurs en chef, 73 Visiteurs, 57 Brigadiers ou commis chefs, 78 Commis à cheval de 1^{re} classe, 77 De 2^e classe, 4 De 3^e classe, 436 Idem à pied

de 1^{re} classe, 491 de 2^e classe, 831 de 3^e class, 1012 De 4^e classe, 13 Essayeurs de la garantie, 17 Jaugeurs, peseurs et mesureurs, 25 Entreponeurs et employés des entrepôts, 6 Vérificateurs de la comptabilité, 40 Premiers clercs de vérificateurs, 7 Seconds clercs idem, 39 Employés des directions, 1 Quartier-maitre, 40 Matelots ou rameurs, 70 Receveurs à appointemens fixes, 30 Teneurs de livres.

Ensemble 3,500 employés emportant un traitement de f. 2,278,073.

48 Avocats sont attachés à l'administration et rétribués de f. 14,500.

L'organisation de la nouvelle ligne de douanes du côté de la Hollande, demande 1,000 employés au traitement de f. 404,200.

Le matériel et les dépenses diverses emportent une somme de f. 296,136.

Chapitre IV. — Administration de l'enregistrement et des domaines, f. 794,356.

Le personnel se compose de :

9 Directeurs,
6 Inspecteurs,
43 Inspecteurs aux 718;
3 Vérificateurs de 1^{re} classe;
26 De 2^e classe,
25 Premiers commis et commis-adjoints de direction,
42 Employés du timbre,
23 Employés de toute nature dans les provinces,
47 Inspecteurs et sous-inspecteurs des forêts,
497 gardes généraux et gardes.
Ensemble 660 employés, emportant un traitement de f. 294,746.

Le matériel et dépenses diverses montent à f. 220,730.

L'on n'a pas compris dans la demande d'allocation le traitement des agens forestiers pour le sol à abandonner en exécution du traité de paix, savoir :

Dans la province du Limbourg, cinq gardes, pour les triages n° 2, 3, 4, 5 et 6, dont le traitement annuel était de f. 534.

Une partie de l'inspection de Diekirch f. 9,993.

La sous-inspection du Luxembourg f. 8,816.

Ensemble f. 19,343.

Quant à ce qui concerne les remises générales de 1314 p. 100 sur les recettes brutes, de tout temps l'on a senti la nécessité de ne pas donner aux employés de l'administration de l'enregistrement et des domaines des traitemens fixes, mais bien une remise sur les produits, parce que cette administration étant composée presque en totalité de produits casuels et faciles à éluder ou frauder, le moindre relâchement dans ses préposés lui porte un coup de mort. Les remises actuelles sont calculées de manière que leur maximum atteint à grand peine les traitemens fixes, frais de voyage et autres émolumens des employés du même grade dans les autres administrations.

Il est impossible pour le moment de pouvoir rien en retrancher, et au moins pour cela il faut attendre des temps et des circonstances plus prospères.

Chap V. — Administrations des postes, 360,788 87.

Le personnel se compose de 56 Directeurs, 14 Contrôleurs, 1 Contrôleur adjoint, 49 Commis, 8 Assistans, 14 Garçons de bureau, 94 Facteurs, 48 Distributeurs, 8 Boiteurs, 1 Entreponeur, 2 Courriers attachés au bureau de Bruxelles.

Ensemble 261 employés, au traitement de f. 119,513 99.

Le matériel et dépenses diverses, s'élève à f. 141,274 85. 400,000 florins sont encore affectés à un service rural projeté.

Chap. VI. — Administration du cadastre, 450,000.

Malgré les circonstances difficiles, les opérations du cadastre ont été poursuivies avec la plus grande activité.

La situation de l'arpentage et de l'expertise au 1^{er} janvier 1832, sera comme suit :

Les neuf provinces de la Belgique, telle qu'elle est délimitée par le traité de la conférence de Londres, en date du 15 novembre dernier, comprennent 2510 communes, ayant une étendue superficielle de 2,944,300 bonniers, formant 5,409,200 parcelles.

Sont entièrement arpentées 2423 communes, contenant une superficie de 2,850,600 bonniers partagés en 5,263,600 parcelles.

Il reste à arpenter 87 communes dont la contenance est de 93,700 bonniers divisés en 145,500 parcelles.

L'arpentage de ces 87 communes est entrepris.

Sont entièrement expertisées 1,895 communes ayant une superficie de 2,263,600 bonniers, formant 4,169,200 parcelles. Il reste à expertiser 615 communes d'une contenance de 680,600 bonniers, partagés en 1,240,000 parcelles.

Parmi ces 615 communes, sont comprises 376 communes dont l'expertise est entreprise.

L'administration s'est donc occupée des mesures propres à empêcher toute perte de temps; et à cet effet, elle a formé le plan des diverses opérations qui restent encore à exécuter pour arriver à l'achèvement complet du cadastre dans chaque province, et elle a fixé d'avance les époques auxquelles ces opérations devront avoir lieu successivement.

D'après ces plans, dont elle surveillera avec soin l'exécution, et s'il ne survient pas d'obstacles imprévus, les travaux d'arpentage et d'expertise seront terminés dans l'année 1832.

Quant au Limbourg et au Luxembourg, l'époque à laquelle le cadastre pourra être totalement terminé, est nécessairement subordonnée à celle de la restitution des archives cadastrales, toujours retenues dans les forteresses de Maestricht et du Luxembourg.

PROVINCE DE LIEGE — Fermeture des Barrières.

Par son arrêté de ce jour, M. le gouverneur de cette province a ordonné la fermeture des barrières établies sur toutes les routes de cette province, à dater de demain 14 du courant, à midi.

Les barrières resteront fermées pendant tout le temps du dégel, jusqu'à ce que le raffermissement du pavé permette le roulage.

Leur ouverture sera annoncée par les journaux. Les exemptions comprises et déterminées dans les arrêtés pris pour la fermeture des barrières pendant les années précédentes, sont maintenues.

Ces arrêtés sont affichés à chaque bureau de barrière. Liège, le 12 janvier 1831.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 12 janvier.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Mariage 1, savoir: Entre Nicolas Laphaye, menuisier, faubourg Vivignis, et Marie Anne Lambinet, sans profession, rue Haut-Pré.

Décès : 1 fille, 1 homme, 1 femme; savoir: Auguste Joseph Marchand, âgé de 21 ans, cultivateur, quai d'Avroy, célibataire. — Dieudonnée Catherine Joseph Marchand, âgée de 54 ans, sans profession, rue Vertbois, épouse de Martin Joseph Olivier.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 15 janvier, on commencera à 5 heures pour finir à 10 heures, *Era Diavolo ou l'hôtellerie de Terracine*, opéra en 3 actes, musique d'Abner, la *Clochette ou le Diable Page*, opéra féerie en 3 actes, musique d'Hérold.

Lundi 16, abonnement suspendu, la 3^e représentation de *Zampa*, ou la *Fiancée de marbre*, opéra en trois actes et à spectacle; la 1^{re} représentation de la *Grande Dame*, drame nouveau en 2 actes mêlé de chant.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a eu le bonheur d'obtenir de MM. les membres de la Société d'Emulation, la permission de donner quelques représentations. Il remercie en même temps MM. les membres de ladite Société de leur bonne volonté, et il fera son possible pour leur faire honneur. B. BOSCO.

Le soussigné aura l'honneur de donner quatre représentations: la 1^{re} dimanche 15 janvier, la 2^e lundi 16, la 3^e vendredi 20 et la 4^e dimanche 22 de ce mois. B. BOSCO.

PROGRAMME DE LA 1^{re} SOIREE.

Une grande représentation de magie égyptienne intitulée *Turandot ou l'Engime*, en deux parties, composées de 24 pièces, secrets de la physique amusante et de sa propre invention. Il espère pouvoir contenter les spectateurs et avoir le même succès qu'il a obtenu dans les premières villes de l'Europe.

La première partie se terminera par les Spectateurs aveuglés ou les montres en prison trompant leurs propriétaires, scène comique.

Le spectacle sera terminé par le *Repas interrompu* ou la *Cuisine des Bohémiens enchantés*. La salle sera partagée dans sa largeur et l'appareil sera placé sur une estrade élevée, afin qu'on puisse voir de toutes les places, j'aurai l'honneur de communiquer avec tous les spectateurs dans tous les points de la Société.

On peut se procurer des billets d'avance, et à la soirée même, chez le concierge de la Société d'Emulation. L'affiche du jour annoncera les détails.

La caisse sera ouverte à 5 heures. — On commencera à 6 heures précises et on finira à 9. B. BOSCO, de Turin. 566

() VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Le lundi 16 janvier 1832, aux 10 heures du matin, sur la place du Grand-Marché de Liège, il y sera procédé à la VENTE au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles effets et marchandises, consistant en couvertures de coton, cassinettes, piloux, cotonnettes, chamoises, mouchoirs, bonnettes, bas, chaussons, toiles pour matelas, toiles blanches, toiles grises, toiles bleues, toiles ardoises, toiles à voile, tables, chaises, commodes, haute-garderober, secrétaire, pendule, régulateur et quantité d'autres objets. Argent comptant. MARECHAL, huissier.

(178) VENTE AUX ENCHERES.

1^o De deux MAISONS réunies en une, portant les n^{os} 233 et 234, sise à Liège, rue des Ecoliers, occupée en partie par M. le médecin Vandermeer, tenant d'un côté à la dame V^e Lambotte, d'un autre à M. Joassart.

2^o D'une autre maison, sise même rue, côté n^o 236, louée au Sr. Bailly, tenant de deux côtés à la précédente.

Cette vente aura lieu lundi 23 janvier 1832, 11 heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE. On peut s'adresser, pour voir ces maisons, chez madame MALHERBE-BEAUJEAN, rue devant les Ecoliers, et pour les conditions audit notaire.

A LOUER, pour être occupé de suite, l'HOTEL de M. le comte d'Oultremont, situé rue Célestines, à Liège, avec beau jardin et cabinet dominant sur le Quai de la Sauvenière, et grandes remises et écuries. S'adresser à M. BERLEUR, avoué, rue Gerardie, à Liège.

VENTE DE VINS, à l'Entrepôt de l'octroi.

Le lundi 15 janvier, à deux heures de relevée, on VENDRA publiquement à l'entrepôt de l'octroi, ancienne église St-Thomas; une partie de 250 bouteilles vin d'Alicante, et de 500 bouteilles vin de Champagne mousseux blanc, le tout de première qualité. 565

A LOUER présentement une MAISON, située rue du Séminaire, n^o 315 S'adresser place des Croisiers, n^o 226.

() Le lundi 20 février 1832, à deux heures après-midi, à la requête des héritiers bénéficiaires de l'ingénieur Delpaire et autres, le notaire PAQUE procédera par-devant M. Bouby, juge de paix, en son bureau, rue St-Jean-en-Île, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques.

1^o D'une maison avec porte cochère, cour, remise, écurie et jardin entouré de murs, située à Liège, faubourg Ste.-Marguerite, n^o 348.

2^o D'une rente de 2 fls. 39 cents, due par les enfants de Mme. de Rosen de Melen.

3^o D'une rente de dix setiers 7¼ ou 308 litrons 39 dés, épeautre, due par Laurent Louvette de Momalle.

4^o D'une rente de six setiers 2/3 ou 204 litrons 74 dés épeautre, due par M. de Fabri-Beckers, de Grâce.

5^o Et du neuvième d'une rente de 254 fls. 7 sous ou 159 fls. 23 cents, due par les représentants d'Erard Gilman, rue du Pont-d'Île, à Liège.

Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et chez le notaire.

() A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au 1^{er} mars prochain, une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte cochère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvenière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, ou à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Art. 1^{er}. — 1^o Un corps de ferme, consistant en un corps de logis, étables, écuries, grange, cour, appendices et dépendances, d'une contenance superficielle de neuf perches douze aunes, joignant d'un côté au chemin qui tend de Noville à Roloux, d'un autre au chemin qui conduit de Noville à Jeneffe, et des deux autres côtés aux parties saisies.

2^o Un jardin légumier, contenant environ quinze perches dix-huit aunes, joignant de deux côtés aux parties saisies, et d'un troisième aux enfants Fabry.

3^o Un enclos, contenant environ trente quatre perches quatre-vingt sept aunes, joignant d'un côté au chemin de Noville, d'un autre au chemin du village, se continuant en sentier sur Jeneffe, d'un troisième au verger dont il va être parlé, d'un quatrième aussi au verger et au bâtiment de la ferme.

4^o Un verger, contenant environ cent cinquante huit perches quatre-vingt aunes, joignant d'un côté à la grange, à l'enclos et au jardin, d'un autre au chemin de Noville à Roloux, d'un troisième au sentier, et d'un quatrième aux enfants Fabry.

5^o Une pièce de terre, située en lieu dit au Thiersy, contenant cent quatre-vingt perches soixante-deux aunes environ, joignant d'un côté à Joseph Dejozé, et d'un autre à Noël Renkin, de Jeneffe; d'un troisième à Antoine Gilles Steel, de Jeneffe, et d'un quatrième à Pierre Delvaux, du même lieu.

6^o Une pièce de terre, située en lieu dit Petite Campagne, contenant quatre-vingt deux perches quatre-vingt-trois aunes environ, joignant d'un côté à Louis Hubert Steel, de Noville, d'un autre à Georges Portal, de Roloux, d'un troisième à la veuve Destexhe, de Fexhe et autres, et du quatrième aux demoiselles Dejozé et autres, audit Steel et à Jean Joseph Keppenne.

7^o Une prairie de la contenance approximative de soixante quatre perches dix aunes, située au lieu dit Chaussée, joignant d'un côté aux enfants Henri Melard, d'un autre à Gerard Bronckart, d'un troisième à la Chaussée, d'un quatrième à Georges Portal, de Roloux.

8^o Un verger, contenant environ trente quatre perches quatre-vingt sept aunes, situé en lieu dit à la Chaussée, joignant d'un côté à la Chaussée Verte, d'un autre à Gerard Bronckart, d'un troisième au chemin de Noville, à Limont, et d'un quatrième au susdit Bronckart.

9^o Une pièce de terre, contenant trente neuf perches vingt trois autres environ, joignant d'un côté aux demoiselles Dejozé, d'un autre au bureau de bienfaisance de Liège, d'un troisième à Steel, de Noville, et d'un quatrième aux susdites demoiselles Dejozé.

Les immeubles ci-dessus désignés, sont situés dans la commune de Noville, district de Momalle, canton de Hologne-aux-Pierres, premier arrondissement de la province de Liège.

Art. 2^e. — 1^o. Une pièce de terre de la contenance d'un bonnier cinquante deux perches cinquante huit aunes, sise en lieu dit aux Fossés, joignant d'un côté à Mr. De Lambert, d'un autre au chemin de Roloux à Noville, d'un troisième à Mr. De Lexhy, et d'un quatrième au Pasay des Anes.

2^o Une pièce de terre, contenant environ trente quatre perches quatre-vingt sept aunes, sise au même lieu, joignant d'un côté au sieur Delpelanche, d'un autre au sieur Steel de Noville, d'un troisième au Roua, et d'un quatrième au sieur Goffin.

Ces deux pièces de terre sont situées dans la commune de Roloux, canton et district de Hologne-aux-Pierres, premier arrondissement de la province de Liège.

Art. 3. — 1^o. Une pièce de terre, contenant environ soixante cinq perches trente neuf aunes, située dans la com-

mune de Momalle, district du même nom, canton de Hologne-aux-Pierres, premier arrondissement de la province de Liège, joignant d'un côté à la Chaussée Verte, d'un autre à Jean Rose et autres, d'un troisième au sieur Bronckart, et d'un quatrième à Bernard de Steel.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont occupés à titre de bail par Marc Petitjean, cultivateur, demeurant à Noville.

Ils ont été saisis par Michel Servais Houdret, huissier, domicilié à Liège, muni d'un pouvoir spécial à cet effet, par procès-verbal du huit novembre mil huit cent trente un, visé le lendemain par messieurs Melchior Antoine Joseph Bourdon, bourgmestre de la commune de Momalle; 2^o par Louis Hubert Steel, bourgmestre de la commune de Noville; 3^o par Henri Degrady, bourgmestre de la commune de Roloux; 4^o et par Pierre Charles Antoine Joseph Steel, commis greffier de la justice de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, auxquels ont été remises copies dudit procès-verbal, qui a été enregistré à Liège, le douze dudit mois de novembre.

A la requête de messieurs les Marguilliers administrateurs de la fabrique de l'église de Fexhe-au-Haut-Clocher, poursuite et diligence de Barthélemy Joseph Dubois, notaire, domicilié audit Fexhe, trésorier de ladite fabrique.

Sur 1^o Marie Catherine Stasse, veuve de Maximilien Henri Lallemand, propriétaire, demeurant à Villers-le-Bouillet, arrondissement de Huy; 2^o Marie Joseph Lallemand, épouse de Mathieu Humblet, et ce dernier même, cultivateurs, demeurant aussi à Villers-le-Bouillet; 3^o Marie Barbe Joseph Lallemand, épouse de François Charles Jadouille, et ce dernier même, cultivateurs, demeurant ci-devant à Noville, et présentement à Villers-le-Bouillet.

Ce procès-verbal a été transcrit au bureau des hypothèques à Liège, le vingt-un novembre mil huit cent trente-un, vol. 31, n^o cinquante-six, et au greffe du tribunal de première instance séant à Liège, le trois décembre mil huit cent trente un.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus désignés, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le douze mars prochain.

Me Georges Erasme Walthère GALAND, avoué près ledit tribunal de première instance de Liège, y demeurant, rue Table de Pierre, n^o 482, diocèse de Liège, a charge d'occuper pour les poursuivants, qui élient domicile en la demeure dudit avoué. Signé GALAND, avoué.

Je soussigné commis-greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'art 68 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le 5 décembre 1831.

Signé RENARDY, commis-greffier. Enregistré à Liège, le six décembre mil huit cent trente un, folio quatre-vingt douze, case 1^{re}. Recu pour droit de registre un florin 60 cents, pour rédaction soixante-dix et demi cents, additionnels cinquante-huit cents, total deux florins quatre-vingt et demi cents. Signé DE HARLE GALAND, avoué.

COMMERCE.

Fonds anglais du 9 janvier. — Les consolidés sont à 83 3/8. Peu d'affaires.

Bourse de Vienne du 3 janvier. — Les métalliques étaient à 85 7/16; 4 p. c. 75 3/4. — Actions de la banque 1454 1/2.

Bourse de Paris du 10 janvier. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 94 fr. 15 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 64 fr. 25 — Actions de la banque, 1600 00 c. — Certif. Falconnet 76 fr. 00 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 72 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. — Emprunt rom. 72 0/0. — Belge 74 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 10 janvier. — Dette active, 43/16 à 0/0 0/0. — Idem différée 00 0/0. — Bill. de ch. 00 0/0. — Syndicat d'amortissement 00 0/0 0/0 0/0. — Remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Russ. Hop. et C^o 5, 91 3/4 et 00 00 0/0. — Dito ins. gr. 11, 0/0 0/0 0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L., 00 0/0 0. — Dano. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 00 0/0 0/0. — Esp. H 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente per. 00 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 — Métall. 0/0 0/0 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Dito de Pologne 00 0/0. — Naples Falconet 5, 74 3/4 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 00 0/0. — Grecs 00 — Perp. d'Amst., 46 7/8 0/0.

Bourse d'Anvers du 12 janvier.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1/4 av.		0 0/0 p.
Londres.	40	39 8 1/2	00 0/0 0/0
Paris.	3/8 p.	3/4 p.	1 p.
Francfort.	35 3/4	A 00 0/0	35 3/8
Hambourg.	35 1/4	N 00 0/0	

Cours des Effets des P.-B.

Belgique.	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	83 3/4 8/8
	Empr. de 40 mill.,	00
	Empr. de 24 mill., 0 0/0	00 00 0/0
	Dette active,	92 0/0
	Oblig. de Entr.	00 0/0 0/0
Hollande.	Dette active,	41 0/0
	Oblig. sy. l.,	4 1/2
	Remb. remb.,	2 1/2

H. Lignac, impr. du journal, place du Spectacle, à Liège.